

ordures solides. Cette vision *a minima* des déchets urbains permettra de mieux cerner les caractéristiques de leur gestion dans un cadre privé, différentes de celles concernant la salubrité publique (2).

Le développement de l'archéologie préventive, notamment en milieu urbain, depuis une vingtaine d'années, a fourni une documentation nouvelle et différente de l'habitat urbain médiéval. Dans cette masse d'informations, on doit reconnaître qu'il existe une grande variabilité dans la qualité et la nature des données disponibles. Ainsi, nombre de fouilles urbaines concernent des sites religieux, funéraires ou militaires ; et la période la plus fréquemment illustrée est le bas Moyen Âge. C'est notamment le cas pour les agglomérations moyennes où la pression immobilière actuelle dans les centres historiques reste souvent assez faible. Les capitales régionales (Toulouse, Bordeaux, Limoges) présentent un bilan plus diversifié. Mais, même dans ces cas, les exemples de fouilles d'ensembles maison-parcelle complets sont peu nombreux et rarement publiés. Notre propos s'appuie essentiellement sur l'exemple de Toulouse confronté au reste des fouilles urbaines interrégionales (3).

En considérant la cellule maison-parcelle, trois types de solutions pour la gestion des déchets sont envisageables : l'évacuation directe et régulière vers l'extérieur, le traitement sur place, le stockage sur place dans une structure spécialisée avant la vidange vers l'extérieur.

L'évacuation directe

La première solution d'une évacuation au fur et à mesure de la production des déchets est à la fois la plus simple et la moins perceptible. En effet, les immondices se trouvent de fait disséminés dans plusieurs zones dont nous n'avons pas forcément une connaissance archéologique. Les rivières, les ruisseaux, les canaux ont pu à l'évidence permettre de faire disparaître une grande part des immondices. D'autres lieux comme les fossés des fortifications sont réputés être les destinataires privilégiés des détritons en tout genre. Un règlement du XIV^e siècle à Tarbes interdit spécifiquement cette pratique (4). Cependant, l'archéologie ne confirme que très partiellement cet *a priori*. Les fossés, qu'ils soient carolingiens ou plus tardifs, qui ont pu faire l'objet de fouilles (Toulouse, Albi, Rodez) n'ont livré jusqu'ici qu'un mobilier (poteries, os, verre...) extrêmement pauvre en quantité. Ils présentent en fait un remplissage très comparable au sédiment sombre et organique des terres de jardin des mêmes périodes. Comme ces derniers, ils ont pu recueillir surtout des déchets organiques et biodégradables inaccessibles à l'archéologue après leur décomposition. Cela semble le cas à Rodez, où des fragments de cuir conservés par le maintien en milieu humide et anaérobie sont apparus dans le remplissage d'un fossé comblé au XIV^e siècle (5). On pourra objecter que les fossés ont pu faire l'objet de curage et de comblements répétés comme l'indiquent de multiples traités militaires (6). Un acte du cartulaire du bourg de Toulouse de 1219 déclare « propriété de la commune les lices établies devant le grand fossé de la ville et du faubourg, et ordonnant de les élargir de 4 pans et de les approfondir, avec défense d'y faire aucune clôture ou d'élargir le fossé » (7). Il est difficile d'apprécier la réalisation effective d'éventuels élargissements, mais l'interdit de clôture montre bien la tendance à une appropriation de ces espaces. Cette réglementation n'empêche d'ailleurs pas l'installation de maisons et d'aires funéraires aux abords immédiats du château comtal avant 1274, quand les fossés perdent de leur vocation militaire (8). La fouille de cette zone a montré que le fossé carolingien devant le rempart antique a servi de lieu d'inhumation jusqu'au XIII^e siècle avant l'agrandissement du château. Il n'a donc ni été curé ni comblé d'ordures durant tout le Moyen Âge (9). Les secteurs contre les remparts, en particulier, deviennent des jardins (10) favorables aux apports organiques. Il est tentant d'y voir la porte de sortie privilégiée des fumiers et des eaux grasses. Même si les déchets culinaires s'y sont trouvés mêlés un temps, on doit

2. La partition privé/public n'est pas toujours nette ou pertinente au Moyen Âge. Il faut l'entendre ici comme une distinction entre espace de vie familial et espace de vie fréquenté par la collectivité.

3. Bilan Scientifique des régions (B.S.R.) Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, publications du Ministère de la Culture et de la Communication.

4. Art. XXXIX des *trobas* dans J.-B. LAFFON et J.-F. SOULET (dir.), *Histoire de Tarbes*, Éd. Horvath, Roanne, 1982, p. 417.

5. V. MONTEBAULT, A. IPIENS, J. CATALO, « Les cuirs de la fin du XIV^e siècle du site Jacobins-Raynaldy à Rodez (Aveyron) », *A.M.M.*, t. 11, 1993, p. 85-98.

6. Pour Toulouse, citons l'accord de Meaux et le traité de Paris en 1229 imposant le comblement des fossés de la ville (article 27).

7. A. M. Toulouse, AA1 Cartulaire du Bourg, n° 91.

8. Début des achats de terres et de maisons pour l'extension du château royal. Le rachat du cimetière juif en 1281 en fait partie.

9. J. CATALO, « Toulouse. La Cité Judiciaire 1 », *B.S.R. Midi-Pyrénées*, 1999, p. 92-93. Même constat pour celui fouillé à l'opposé de la ville : R. DE FILIPPO, « Toulouse 17-19 rue Romiguières », *B.S.R. Midi-Pyrénées* 1994, p. 105.

10. A. HIGOUNET-NADAL, « Les jardins urbains de la France médiévale » dans *Jardins et vergers en Europe occidentale (VIII^e-XVIII^e s.)*, 9^e journées internationales d'Histoire (1987), Flaran, Auch, 1989, p. 124.



FIG. 1. TOULOUSE, DEUX FOSSES-DÉPOTOIRS vidés et en coupe, site du Lycée Ozenne. *Cliché Laurent Nayssensas.*



FIG. 2. TOULOUSE, VUE GÉNÉRALE DU SITE DU LYCÉE OZENNE EN FIN DE FOUILLE.
Au premier plan, concentration de fosses-dépotoirs délimitées par des clôtures identifiables par la présence de trous de poteaux.
Cliché Laurent Nayssensas.



FIG. 4. TOULOUSE, ARASE SUPÉRIEURE DE LA FOSSE D' AISANCE du jardin de la maîtrise, début du XV^e siècle. Site du Lycée Ozenne. Cliché Laurent Nayssensas.



FIG. 5. TOULOUSE, ENSEMBLE DE LA CONSTRUCTION DE LA FOSSE D' AISANCE du jardin de la maîtrise en cours de vidange, début du XV^e siècle. Site du Lycée Ozenne. Cliché Laurent Nayssensas.



FIG. 8. TOULOUSE, CUVE DES LATRINES INTÉRIEURES de la maison canoniale, début du XV^e siècle. Site du Lycée Ozenne. Cliché Laurent Nayssensas.

pourtant peu nombreux, ce qui montre la recherche d'un terrain vierge pour chaque nouveau dépotoir. La recherche d'espace est telle qu'il n'est pas rare de constater l'utilisation d'un ancien puits comme fosse-dépotoir tout désignée. Il n'est pas interdit de penser que l'abandon même de ces puits soit la résultante de la pollution de la nappe engendrée par la multiplication à proximité des dépotoirs installés très profondément. Ces caractéristiques indiquent une véritable gestion des déchets à l'intérieur de la parcelle, extension organique de la maison.

Cette solution de l'ensevelissement des ordures près des habitations apparaît donc comme la résultante d'une certaine contrainte faite aux particuliers. Elle semble la suite logique des interdits que signalent certains règlements consulaires dont nous avons connaissance. Certaines collectivités expriment en effet l'interdiction de rejeter les eaux usées et les ordures (23) dans les rues. Cependant, la généralisation des fosses-dépotoirs est essentiellement le fait des grandes métropoles (Bordeaux et Toulouse) du XIII^e au XV^e siècle inclus. Cette constatation est peut-être seulement l'image d'une archéologie urbaine moins fréquente dans les autres agglomérations. Néanmoins, ces poubelles semblent bel et bien absentes dans les agglomérations moyennes les mieux connues par l'archéologie urbaine : Tarbes (24), Bergerac, Périgueux (25), Limoges, Cahors. Pourtant, des villes comme Pamiers, Albi, Rodez, Auch ou Marmande laissent apparaître quelques fosses interprétées comme des dépotoirs, mais il s'agit souvent de cas isolés, souvent tardifs, de réutilisation d'une excavation préexistante : puits, four, silo (26). Elles ne présentent pas ce caractère répétitif et intentionnel induisant de fortes concentrations en un lieu donné. Quoi qu'il en soit, ces interdits imposent au particulier de régler la question des ordures par lui-même au sein de sa

propriété, ce qui est manifestement le cas avec les fosses-dépotoirs. Sur ce point, le Sud-Ouest se distingue apparemment des villes de l'Ouest, du Nord et du Sud-Est de la France où le problème est traité de manière communautaire en créant des zones collectives de fosses ou de buttes à ordures (27). Les municipalités constituent alors de véritables services publics de ramassage.

23. À Cahors, Tarbes et Lectoure déjà citées ; ordonnance consulaire de Rodez de 1378 (BOUSQUET 1926-1943, p. 505) ; coutumes d'Auch de 1301 (dir. M. BORDES, *Histoire d'Auch et du pays d'Auch*, Éd. Horvath, 1980, p. 58-59) ; à Bergerac ordonnance du consulat en 1381, mention inédite aimablement communiquée par Yan Laborie.

24. Les fouilles de la place de Verdun à Tarbes concernaient une superficie très étendue, les vestiges du bas Moyen Âge paraissent peu explicites et l'essentiel des données se rapportent à la première moitié du XVI^e siècle ; mention de latrines dans « *Las gens de tarbe, la vie quotidienne à Tarbes du Moyen Âge à la Renaissance, d'après les fouilles archéologiques de la place de Verdun, catalogue d'exposition*, » Tarbes, 1994, 80 p.

25. Malgré le texte mentionné note 22.

26. Comblement de fours à Pamiers (F. VEYSSIÈRE et F. GOMEZ, *Pamiers centre-ville place de la République/rue Charles de Gaulle*, D.F.S., S.R.A Midi-Pyrénées, 1990), d'un puits à Albi (F. FUNK, « Un ensemble clos bas-médiéval de la place Sainte-Claire », *Archéologie tarnaise*, 3, p. 105-131.), probablement silos à Marmande (B. ABAS, « place du marché », *B.S.R. Aquitaine* 1996, p. 92-93), à Lavaur (R. BRÉKER, « Fosses rue Carlesse à Lavaur », *Archéologie tarnaise*, 4, p. 99-104.), à Auch (J. LAPART, « Une fouille de sauvetage au quartier de la Treille à Auch », *A.M.M.*, t. 2, 1984, p. 47-63.).

27. J.-P. LEGUAY, *op. cit.*, p. 64.

de la construction en sous-sol, une petite pièce en rez-de-chaussée peut être alors consacrée aux latrines (28). Le cas de la tour Maurand fait exception, mais doit-on considérer ce type de demeure aux caractéristiques palatiales comme l'expression d'un modèle général répandu ? Dans d'autres villes, le voûtement est fréquent (Cahors, Figeac), les conduits sont intégrés à la construction de l'habitation (29). L'existence d'exemples de latrines antérieures au XIII^e siècle dans des demeures exceptionnelles par leur architecture et leur statut est difficile à intégrer dans une lecture globale du phénomène (cf. la contribution d'A.-L. Napoléone dans ce volume).

Sans parler de l'aspect aménagement de confort, la gestion des déchets est alors intégrée à l'architecture de la maison. Elle prend ainsi la forme d'un stockage souterrain du type cave. Ce type de dispositif se rencontre semble-t-il plus tôt, dès la fin du XIII^e ou le début du XIV^e siècle, dans des agglomérations comme Cahors. La profession de vidangeur, qui constitue le corollaire indispensable à la généralisation de ce mode de gestion, apparaît simultanément au XIV^e siècle comme à Montauban (30) ou à Figeac, mais seulement au XV^e siècle à Toulouse (31). Là encore, les contrats de vidange semblent s'établir à titre privé et non dans le cadre d'un service municipal collectif comme dans de grandes villes de l'Ouest et de l'Est de la France. Le cas de Millau, où le bourreau et ses aides sont commis à cette fonction, apparaît comme une exception dans le Sud-Ouest (32).

Conclusion

Au terme de ce tour d'horizon, très sommaire rappelons-le, deux cas de figure d'évolution générale de la gestion des déchets domestiques semblent pouvoir être distingués. En premier lieu, dans les grandes métropoles, on constate une intégration progressive du problème posé par les ordures dans la cellule maison-parcelle. Cette mutation passerait par plusieurs étapes : d'abord rejet à l'extérieur, puis à l'intérieur de la parcelle à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle par le biais des fosses-dépotoirs, puis contre et dans la maison par la construction des fosses d'aisances au XV^e siècle. En second lieu, dans les villes de moindre envergure, s'affirme l'adoption directe dès le XIII^e siècle du système de gestion le plus intégré : celui des latrines adaptées à l'architecture et lié à une organisation établie (vidange).

Bien sûr, l'archéologie devra confirmer la véracité de ce premier constat. Pourtant, il faut noter la contradiction apparente de cette différence entre les deux processus dont la période charnière commune est le XIII^e siècle. La pression urbaine qui réduit les espaces et conduit aux règlements sur les ordures s'établit à la même époque. Dans les deux cas, les interdits paraissent s'imposer sans gestion collective de la question, à charge au particulier de la résoudre au mieux de ses possibilités. Les villes moins étendues sont plus promptes à mettre en place le système d'évacuation des déchets le plus approprié et les adaptations architecturales des maisons qu'il suppose. Les dimensions mêmes des grandes métropoles seraient alors un obstacle majeur à l'adaptation de l'architecture urbaine à des besoins devenus plus pressants : ici celui de l'évacuation des déchets. Les raisons de cette différence sont peut-être à rechercher dans la nature du parcellaire *intra muros* (espaces non bâtis plus nombreux dans les très grandes villes en période de crise ?), ou dans la plus grande difficulté à organiser le transport vers l'extérieur du tissu urbain.

Les données issues de l'archéologie urbaine médiévale des vingt dernières années restent inégales et diversifiées. Elles fournissent, néanmoins, une image dichotomique de l'évolution de la gestion des déchets domestiques à partir du XIII^e siècle. L'enfouissement s'impose alors aux particuliers, selon un processus d'intégration progressive dans l'habitat urbain des grandes métropoles. L'adaptation architecturale des maisons des villes de moindre superficie semble se faire plus précocement. La recherche de nouveaux éléments qui pourraient confirmer ou infirmer cette approche sont encore nécessaires. Elle implique une volonté dans la poursuite de l'étude, non seulement des maisons médiévales urbaines dans tous les types d'agglomérations, mais aussi de celle des parcelles qui les organisent. Il peut également paraître pertinent de suivre l'évolution chronologique d'autres facteurs pouvant conduire à des adaptations de la structure d'habitat, telles que la gestion de l'eau ou des ressources vivrières, pour établir d'éventuels parallèles.

28. J.-Ch ARRAMOND, J. CATALO, L. LLECH, H. MOLET, I. RODET-BELARBI, *Site du Lycée Ozenne à Toulouse (Haute-Garonne)* D.F.S., Service Régional de l'Archéologie Midi-Pyrénées, Toulouse, 1997.

J. CATALO, « Toulouse rue Sainte-Anne et Saint-Jacques », *B.S.R. Midi-Pyrénées* 1995, p. 93 et dans Q. CAZES, *Le quartier canonial de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse*, A.M.M. suppl. 2, 1998.

29. M. SCHELLÈS, *Cahors ville et architecture civile au Moyen Âge (XII^e-XIV^e siècles)*, op. cit., p. 186.

30. *Ibid.*, p. 185, note 14.

31. A.D. Haute-Garonne, 3E 5008, f° 19 v°, 1447, Toulouse.

32. J.-P. LEGUAY, op. cit., p. 74-78.